

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE LYON

DATE : 23/06/00  
N° DE DEPOT : 10272  
R.C.S. LYON : 344 830 179  
N° DE GESTION: 94 B 02011

**BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

---

-----Nom et adresse de la Société -----  
S TELL DIAGNOSTIC

565 RUE DE SANS SOUCI  
69760 LIMONEST

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

FUSION SCISSION OU APPORT  
Rapport sur apports en nature

## **S'TELL DIAGNOSTIC**

565, rue du Sans Souci  
69 760 LIMONEST

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de LYON en date du 28 mars 2000, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la société 01 DB dans le cadre du projet de fusion par absorption de la société 01 DB par votre société.

Nous avons accompli notre mission de commissaire aux apports conformément aux dispositions de l'article 193 de la Loi du 24 juillet 1966. Vous trouverez ci-après nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- exposé de l'opération projetée
- description, évaluation et rémunération des apports
- vérifications effectuées et appréciation de la valeur des apports
- conclusion.

## **A - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE**

### **1 - SOCIETES CONCERNEES**

La société S'TELL DIAGNOSTIC (société absorbante) est une société anonyme au capital de 6.000.252 F dont le siège est à LIMONEST (69760), 565, rue du Sans Souci. Elle a pour objet à titre principal la maintenance et l'assistance à la maintenance sous toutes ses formes.

La société 01 DB (société absorbée) est une société anonyme au capital de 2.000.000 d'Euros dont le siège social est à VILLEURBANNE (69100), 111, rue du 1<sup>er</sup> mars. Elle a pour objet à titre principal la conception, le développement, l'industrialisation, la production, la commercialisation et la distribution d'instrument de mesures, de logiciels, de matériels et de systèmes destinés à étudier, mesurer, surveiller, modéliser, simuler, enseigner dans les domaines liés à l'acoustique et à la vibration, ainsi que toutes activités connexes.

### **2 - BUT DE L'OPERATION**

La fusion par absorption de la société 01 DB par la société S'TELL DIAGNOSTIC s'inscrit dans le cadre de la rationalisation de l'organisation du Groupe auquel appartiennent ces sociétés, et de la simplification de ses structures.

Cette opération doit permettre de regrouper au sein d'une même société les activités produits des sociétés parties à la fusion en optimisant les moyens de développement et de production.

Elle permettrait ainsi la rationalisation des circuits comptable, juridiques et financiers des sociétés parties à l'opération.

### **3 - BASES DE LA FUSION**

Pour établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les comptes des exercices clos le 31 décembre 1999, date de clôture du dernier exercice social de chacune d'elles, arrêtés par leurs conseils d'administration en date respectivement des 21 mars 2000 et 15 mars 2000.

### **4 - PROPRIETE, JOUISSANCE ET CONDITIONS**

Votre société sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits apportés par la société absorbée en ce compris ceux qui auraient été omis, soit dans les dispositions des présentes, soit dans la comptabilité de la société absorbée à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion avec effet rétroactif au 1er janvier 2000. Toutefois, les apports ne seront définitifs qu'après approbation de l'opération par votre Assemblée Générale Extraordinaire.

Toutes les opérations effectuées depuis le 1er janvier 2000 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

## **B - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS**

### **1 - METHODE D'EVALUATION**

Les dirigeants des sociétés 01 DB et S'TELL DIAGNOSTIC se sont mis d'accord sur les évaluations utilisées tant pour l'évaluation du patrimoine transmis par la société absorbée et sont convenus de retenir la valeur nette comptable des éléments d'actif et de passif tels qu'ils existent aux bilans arrêtés au 31 décembre 1999.

**2 - ACTIF NET APORTE PAR LA SOCIETE ABSORBEE 01 DB**2.1 Actifs apportés

	BRUT	AMORTISSEMENT PROVISION	NET
- Concession, brevets et droits similaires	581 214 F	406 695 F	174 519 F
- Fonds commercial, comprenant notamment la clientèle, le nom commercial, l'achalandage, les droits de propriété intellectuelle et les droits au bail	6 157 678 F	410 511 F	5 747 166 F
- Terrains	218 492 F	12 285 F	206 207 F
- Constructions	2 663 087 F	960 719 F	1 702 368 F
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 936 070 F	1 415 520 F	520 549 F
- Autres immobilisations corporelles	3 322 124 F	2 057 662 F	1 264 461 F
- Participations	546 154 F	537 742 F	8 411 F
- Créances rattachées	421 769 F	298 590 F	123 179 F
- Autres Immobilisations financières	111 900 F		111 900 F
- Stocks matières premières	4 823 767 F	73 296 F	4 750 471 F
- Stocks produits intermédiaires et finis	1 490 357 F		1 490 357 F
- Stocks marchandises	2 065 977 F	396 351 F	1 669 626 F
- Avances, acomptes versés sur commandes	41 184 F		41 184 F
- Créances clients et comptes rattachés	21 428 643 F	1 232 335 F	20 196 307 F
- Autres créances	1 485 296 F		1 485 296 F
- Valeurs mobilières de placement	2 792 F		2 792 F
- Disponibilités	2 363 349 F		2 363 349 F
- Charges constatées d'avance	36 173 F		36 173 F
	_____	_____	_____
<b><u>TOTAL DE L'ACTIF APORTE</u></b>	<b>49 696 033 F</b>	<b>7 801 710 F</b>	<b>41 894 315 F</b>